

Propriétaires, habitez mieux !

Profitez des aides financières du P.I.G Efficacité énergétique pour réaliser des travaux d'économie d'énergie dans votre logement, ou de remise aux normes de confort....

Depuis 2011, **l'Etat a lancé un vaste chantier, le programme « Habiter Mieux »** destiné à inciter les propriétaires à rendre leur logement moins énergivore...L'Agence Nationale de l'Habitat finance ainsi les travaux d'économie d'énergie offrant aux propriétaires plus de confort tout en dépensant moins !



Vous habitez sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne ou du Pays Val de Creuse Val d'Anglin ?



Votre territoire a lancé la mise en place du **PIG EE** en octobre 2013 qui a déjà permis à **345 propriétaires** de bénéficier d'aides exceptionnelles pour financer une partie de leurs travaux !

Le dispositif du PIG EE est prolongé jusqu'en septembre 2018 !

Plus de 5,5 millions de travaux sur lesquels 2, 8 millions d'euros de subventions ont déjà été accordés aux propriétaires !

Renseignez vous au 02.54.07.01.08

Une équipe est à votre disposition ! **SOLIHA INDRE 24 rue de Provence 36000 CHATEAUROUX**

Mail : contact.indre@soliha.fr

➤ **Le PIG EE, c'est un accompagnement personnalisé gratuit pour vos travaux !**

- ✓ Des conseils techniques indépendants à domicile pour définir avec vous le programme de travaux le plus performant ;
- ✓ Une évaluation thermique pour s'assurer du financement du projet ;
- ✓ Une assistance administrative et technique pour la constitution et le suivi de vos demandes de subventions.

➤ **Le PIG EE, ce sont des aides financières significatives pour vos travaux !**

- ✓ Des plafonds de ressources à respecter pour les propriétaires occupants (voir tableau)
- ✓ 35% ou 50% de subvention de l'Anah sur un montant de travaux pouvant aller jusqu'à 20 000€ selon le gain énergétique atteint (50 000€ si le logement est techniquement insalubre) ;
- ✓ En complément, une aide de solidarité écologique de l'Etat pouvant aller jusqu'à 2000€
- ✓ Des aides des caisses de retraite, le cas échéant...
- ✓ Un micro-crédit habitat proposé aux ménages les plus modestes.

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressource à respecter pour 2017 (*)
1	18 409€
2	26 923€
3	32 377€
4	37 826€
5	43 297€
Par personne supplémentaire	+5 454€ (*) Revenu fiscal de référence

Jusqu'à 80% d'aides (aides cumulées)

➤ **Les aides du PIG EE sont cumulables avec le crédit d'impôt et l'éco PTZ Habiter Mieux :**

- ✓ Par contre, elles ne sont pas cumulables avec les « primes énergie » que proposent certaines entreprises ayant des accords avec des distributeurs d'énergie ou les grandes enseignes alimentaires comme Leclerc, Carrefour et Auchan...